

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 35 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

ACTUALITÉS

Un élève d'un de ces établissements d'instruction secondaire que dirigent les marianites et qui sont en province les succédanés du collège Stanislas, m'a apporté la semaine dernière un document curieux, que je me reprocherais de ne pas mettre sous les yeux de mes lecteurs, en me gardant bien d'y rien changer. Quant à ce qui en fait l'actualité, je le signalerai tout à l'heure au passage.

Le document en question se présente sous la forme d'une toute petite plaquette de 4 pages in-32. Les deux premières contiennent une prière intitulée : « Invocation à la Sainte-Croix », qui ne se distingue par rien de particulier des autres litanies du même genre. Mais les pages 3 et 4 sont émaillées de véritables perles. En voici d'ailleurs le texte authentique :

Cette prière a été trouvée en 1505, sous le sépulcre de N. S. J. C. et envoyée par le pape à Charles-le-Grand, dit Le Bon (?) duc de Savoie de 1504 à 1553 (?) quand il partit avec son armée pour combattre les ennemis à Saint-Michel en France (??).

Celui qui lira cette prière, qui l'entendra lire ou la portera sur lui, ne mourra pas subitement; ne se noyera pas; ne se brûlera pas; aucun venin ne pourra l'empoisonner; il ne tombera pas entre les mains de ses ennemis, et NE SERA PAS VAINCU DANS LES BATAILLES...

Arrêtons-nous ici, car c'est ici notre actualité. Vous entendez bien qu'il y a batailles et batailles, et que, outre celles où Charles-le-Grand, dit Le Bon, etc., etc., fut sans doute victorieux de ses ennemis à Saint-Michel, en France — ce que l'histoire a omis de nous transmettre, — il est des combats plus modestes, ceux du baccalauréat, par exemple, où il est important pour les combattants de remporter la victoire, et d'être par conséquent munis de la miraculeuse prière. Et c'est pourquoi le jeune élève de qui je la tiens l'avait en sa possession ainsi que ses camarades du même établissement.

Et je vous prie de croire qu'elle était bien à eux, car elle leur avait coûté à chacun vingt sous. Admirable entente du commerce, de la part des propagateurs de cette prière! Car admettez seulement que la moitié seulement des innombrables candidats qui subissent des examens à cette époque de l'année y aillent de leurs vingt sous pour avoir la prière... et le succès, et vous voyez la jolie somme qui tombe dans la caisse, sans fatigue.

Mais je continue à citer :

Celui qui également portera cette prière sur lui sera préservé du mal d'épilepsie et lorsque, dans les rues, vous verrez une personne atteinte de ce mal, posez cette prière sur son côté droit et elle se relèvera joyeusement.

Quand une femme se trouvera en mal d'enfant, qu'elle entendra lire ou lira cette prière, qu'elle portera sur elle, elle sera promptement délivrée; elle restera tendre mère, et aussitôt que l'enfant sera né, il faudra poser cette prière sur son côté droit et il sera préservé d'un grand nombre d'accidents...

Lorsque cette prière est déposée dans une maison, elle sera préservée de la foudre et du feu.

Celui qui, journallement, lira cette prière, sera prévenu, trois jours avant sa mort, par un signe divin de l'heure de son trépas.

Suivent les formules de dévotion ordinaires, qu'il est inutile de transcrire ici.

Cette prière, on le voit, a la prétention d'être une panacée; et elle ne coûte que vingt sous. Mais je la donne pour rien à mes lecteurs, n'étant pas convaincu de son efficacité. En effet, les intéressants jeunes gens qui s'en étaient munis pour « n'être pas vaincus dans les batailles » du baccalauréat, y ont triomphé dans les proportions suivantes : en philosophie, 2 reçus sur 10; en rhétorique, 1 reçu sur 15 présentés; en seconde moderne, 0 sur 8. Ils ont trouvé qu'ils n'en avaient pas pour leur argent.

De ce résultat est né mon scepticisme, et c'est pourquoi j'ai rendu la prière dont j'étais détenteur à son propriétaire qui, d'ailleurs ne voulait plus la reprendre.

P. B.

EN CHINE

Le sort des Légations

Des télégrammes expédiés par nos agents, il résulte que les attaques contre les légations à Pékin ont cessé depuis plusieurs jours. Les légations d'Autriche, d'Espagne, d'Italie et de la Hollande seraient complètement détruites. La légation de France ne le serait que partiellement. L'empereur et l'impératrice sont à Pékin.

L'amiral Conrejeolles a télégraphié de Chefoo, le 26 juillet, au ministre de la marine la dépêche suivante :

« Il y a de grands symptômes d'apaisement, notamment un édit impérial qui nous arrive par Chefoo où le gouvernement chinois dit qu'il n'est pas responsable de l'état de choses actuel, que tous ses actes ont tenu au maintien de la paix et qu'il entend encore observer les traités vis-à-vis des étrangers et des missions. »

Nos renforts

Le gouvernement vient d'affréter le steamer *Notre-Dame-du-Salut*, qui partira de Marseille du 8 au 10 août pour Takou. Il a également affréte le *Calédonien*, le *Melbourne* et le *Matapan*. Ces trois navires devront être prêts à partir du 10 août. L'*Alexandre III* est aussi affréte. Il partira le 15 avec 1,000 hommes de troupes et du matériel. Les *Andes* est affréte également, ainsi que deux navires du Havre. Tous ces navires, avant de faire route pour la Chine, feront escale en Algérie.

L'assassinat du roi d'Italie

L'assassin dans sa prison

Le correspondant du *Daily Mail* à Monza prétend qu'il a pu interviewer Gaetano Bressi dans la chambre des carabiniers.

Il l'a trouvé dans un état pitoyable, tout couvert d'ecchymoses et de sang, suites des coups reçus de la foule. Il était couché sur un banc, recouvert d'un grand manteau et regardait tous ceux qui entraient avec des yeux de bête fauve.

Bressi a dit au correspondant de bien répéter aux Anglais qu'il était venu d'Amérique, où il était tisseur de soie, exprès pour tuer le roi. Comme on lui demandait à quel mobile il avait obéi en commettant son crime, il répondit qu'il n'avait d'autre guide que ses sentiments anarchistes.

La police espagnole possède un portrait de

Bressi, car celui-ci résida à Barcelone au printemps dernier pendant la visite du ministre de l'Intérieur qu'il voulut, dit-on, assassiner. Il fut dissuadé de son projet par les anarchistes catalans dont le principal souci était alors d'obtenir la commutation de peine de leurs coreligionnaires.

En outre il résulte de renseignements recueillis dans le New-Jersey que Bressi était devenu, peu après son arrivée à Patterson, le membre le plus influent du groupe anarchiste. C'est dans les bureaux du journal anarchiste *les Questions sociales*, quartier général du groupe, qu'on croit que le complot contre le roi Humbert a été tramé. Bressi est resté six ans en Amérique.

Le nouveau roi

Le roi Victor-Emmanuel et la reine ont débarqué mardi matin à Reggie à onze heures trente-cinq. Ils ont été acclamés. Ils partiront à midi trente-cinq pour Naples. Les ministres, les sénateurs et les députés iront à leur rencontre à Naples.

Les troupes de Rome et de toutes les garnisons d'Italie ont prêté le serment de fidélité au nouveau roi au milieu des applaudissements de la foule. Toute l'Italie est parfaitement calme. Les manifestations de deuil atteignent de grandes proportions.

INFORMATIONS

La Conférence Interparlementaire

La Conférence interparlementaire pour l'arbitrage international s'est ouverte mardi matin au palais du Sénat, sous la présidence de M. Fallières.

Tous les pays étrangers sont représentés à cette Conférence. Cependant, presque tous les parlementaires italiens ont regagné dès hier leur pays. Les quelques délégués restés à Paris ne prendront pas part aux travaux de la Conférence. Les principaux délégués français sont : MM. Léon Bourgeois, A. Cocheret, d'Estournelles, Forgemol de Bostquenard, l'abbé Gayraud, de La Balut, de Sal, Treille, Saint-Germain, Beauquier, Frédéric Passy, Siegfried, etc.

M. Fallières a prononcé le discours d'ouverture puis après M. Monis ministre de la justice a pris la parole.

Une adresse a été envoyée à l'Italie au sujet de l'assassinat de Humbert.

Le Rapport sur l'Exposition

La *Lanterne* dit qu'on annonce que le rapport général sur l'Exposition serait confié à M. Léon Bourgeois, qui aurait fait savoir qu'il était disposé à accepter ce mandat.

La réforme de l'orthographe

L'*Officiel* publie un arrêté du ministre de l'instruction publique, relatif à la simplification de l'enseignement de la syntaxe française (réforme de l'orthographe).

En voici le texte :

« Article 1^{er}. — Dans les examens ou concours dépendant du ministère de l'instruction publique, qui comportent des épreuves spéciales d'orthographe, il ne sera pas compté de fautes aux candidats pour avoir usé des tolérances indiquées dans la liste annexée au présent arrêté.

• La même disposition est applicable au jugement des diverses compositions rédigées en langue française, dans les examens ou concours dépendant du ministère de l'instruction publique, qui ne comportent pas une épreuve spéciale d'orthographe.

» Article 2. — Dans les établissements

d'enseignement public de tout ordre, les usages et prescriptions contraires aux indications énoncées dans la liste annexée au présent arrêté ne seront pas enseignés comme règle. » (Suit la liste des tolérances accordées).

Procès de presse

La neuvième chambre correctionnelle a rendu son jugement dans le procès intenté par M. de Rothschild contre *la Libre Parole* à la suite de deux articles parus sous la signature de MM. Drumont et Raphaël Viau. Le tribunal a condamné MM. Drumont, Viau et Millot, gérant, à deux mille francs d'amende chacun et solidairement à dix mille francs de dommages et intérêts, ainsi qu'à l'insertion du jugement dans *la Libre Parole* et dans vingt journaux à son choix. M. Devos et la société de *la Libre Parole* ont été déclarés civilement responsables.

Appel a été interjeté de ce jugement.

Congrès de la Presse

L'ouverture solennelle du septième congrès des associations de la presse a eu lieu mardi matin, à neuf heures et demie, au pavillon de la presse à l'Exposition, sous la présidence de M. Singer, président du comité de direction. Avaient pris place à ses côtés : MM. de Béraza, Adrien Hébrard et Schweitzer, vice-présidents; Victor Tauanay, Janzon, secrétaires, et G. Schweitzer, trésorier. En ouvrant la séance, M. Singer a prononcé un discours dans lequel il a exprimé le regret que cause à l'assemblée l'absence forcée du président de la République.

Il définit le but poursuivi par les congrès, et termine en souhaitant que la France soit toujours la terre de liberté.

Les délégués français ont constitué leur bureau. Ont été élus : Président, M. Adrien Hébrard, par 39 voix contre 12 à M. Edmond Lepelletier et une voix à M. Georges Niel, sur 52 votants.

L'assemblée a ensuite nommé par acclamations vice-présidents : MM. Joseph Denais, Gustave Dubar, Cortillot; secrétaires, MM. Julien-Victor Meunier, Ferdinand Réal, Tardiveau et Camille Ferdy. Ce dernier secrétaire représente les délégués des associations de Marseille, du Dauphiné et de la Touraine, où les congressistes doivent faire des excursions après la clôture de leurs travaux.

La séance du congrès de la presse, tenue l'après-midi au pavillon de la presse, à l'Exposition, était présidée par M. Adrien Hébrard.

M. Luzzati, député italien, ancien ministre du trésor, a été acclamé président d'honneur.

L'Incident Devillers-Pozzi

Le docteur Devillers est renvoyé devant le tribunal correctionnel pour injures envers un magistrat. Il s'agit de l'incident qui se produisit, il y a quelque temps, au Cercle médical entre M. le docteur Pozzi, sénateur de la Dordogne, et M. le docteur Devillers, qui amena un duel entre les deux médecins.

M. Pozzi avait refusé de déposer une plainte, et c'est d'office que M. Devillers est poursuivi.

Suicide d'un sénateur

M. Ernest-Eugène Fousset, sénateur du Loiret, s'est suicidé en se jetant sous un train en marche à Vichy. La mort a été instantanée.

M. Fousset, né à Orléans le 24 juillet 1830, avait été élu député le 6 avril 1879.

Le 5 janvier 1888, il avait été nommé sénateur. C'était un ancien négociant ; il avait été juge au tribunal de commerce et adjoint au maire d'Orléans.

Les instituteurs Russes à l'Elysée

Le président de la République et M^{me} Loubet devaient offrir une fête aux instituteurs russes délégués par le ministère de l'Instruction publique de Russie pour visiter l'Exposition. Quatre cents instituteurs français à tous les degrés de la hiérarchie universitaire avaient été invités à se joindre à leurs collègues russes. En raison de l'assassinat du roi d'Italie, il n'y a eu qu'une réception dans la salle des fêtes à l'Elysée. MM. Jeannet, inspecteur primaire de la Seine, et de Kowalcosky, président des instituteurs russes ont prononcé des discours auxquels M. Loubet a brièvement répondu.

Le mariage du roi de Serbie

Le mariage du roi de Serbie, primitivement fixé à dimanche dernier, a été ajourné pour un motif bien amusant. Le trône serbe nécessaire à la cérémonie du mariage a été envoyé il y a quelques mois à Paris pour orner le pavillon de la Serbie à l'Exposition, et il faut plusieurs jours pour le renvoyer à Belgrade.

Le mariage sera probablement célébré à la fin de la semaine, entre jeudi et dimanche.

Le roi a prononcé, dans une de ses récentes allocutions aux députations venues pour le féliciter, des paroles qui méritent d'être relevées : « On prétend, a-t-il dit, que la Serbie est le pays des surprises ; celle de mon mariage sera la dernière, je vous le jure, car il est temps d'extirper le ver rongeur qui minait depuis si longtemps ma maison au détriment du pays et de son renom à l'étranger. »

Le voyage de noces du roi et de la reine est arrêté ; ce sera un voyage dynastique dans le pays, suivi d'une fugue sur Paris en automne, et, peut-être, d'une visite à la cour de Russie.

Le bruit court ici que la reine Nathalie, très affectée du mariage du roi son fils avec son ancienne dame d'honneur, serait tombée malade.

Accident d'automobile

Lundi 30 juillet, dans la matinée, le bruit se répandait à Thonon qu'un grave accident d'automobile venait d'arriver au près de la Versoie, à trois kilomètres de la ville.

Voici ce qui s'était produit :

Une automobile, montée par cinq Lyonnais et appartenant au propriétaire d'un des grands hôtels de Lyon, descendait la côte de la Versoie quand, on ne sait encore comment, la direction manqua tout à coup. La voiture, tournant brusquement à droite, culbuta dans le ravin et deux des voyageurs, un monsieur et une dame, furent pris sous le lourd véhicule. Le feu de la machine se communiqua instantanément aux arbres desséchés par la chaleur, et en brûla les branches, tandis que la vapeur causait aux deux malheureux pris sous la machine des brûlures affreuses.

La famille Bool, qui passait en voiture vers le même moment, entendit des cris et s'enquit de ce qui se passait.

Aussitôt informé, M. Bool laissa sa femme sur place pour aider à penser les blessés, puis partit au galop chercher du secours. Mais ce ne fut pas sans peine qu'on put soulever la lourde voiture (1,000 kilos) et retirer les blessés.

La dame fut transportée à Thonon sur un matelas ; on craint qu'elle n'ait les reins brisés ; sa main gauche est horriblement brûlée. Quant à la machine, elle est en partie brisée. Les autres voyageurs n'ont que des contusions.

Un Drame sur la Marne

Deux jeunes mariés, M. et Mme Grata-deix, demeurant 9, rue du Pré, à Montreuil, étaient allés, faire un petit voyage de nocce à Perreux. L'après midi, ils firent une promenade en Marne, mais, à la passerelle de Bry, l'embarcation chavira et tous deux furent précipités dans la rivière. Malgré la promptitude des secours, la jeune femme fut retirée de l'eau mourante et transportée, à l'hôpital Saint-Antoine. Le mari n'a été retrouvé que plus tard. Son corps a été transporté à son domicile.

Crime horrible à Marseille

Un crime horrible a été commis à Marseille, en plein centre de la ville.

Mme Gay-Perrard, née Marie Disdier, a été trouvée étranglée dans l'arrière-boutique de l'épicerie qu'elle exploitait, 70, cours Lieutaud. Un épais torchon de cotonnade bleue l'étreignait à la gorge. Le comptoir du magasin et le petit appartement qui se trouve au-dessus ont été entièrement saccagés. Un doigt manquait à la main gauche. C'est pour lui arracher son alliance que les misérables ont littéralement haché la main de Mme Gay-Perrard.

La victime était née en 1841. Elle est veuve et avait trois fils dont l'un négociant en Egypte, à Alexandrie, et un autre commis au Caire.

Taureau Furieux

Mardi soir, un jeune taureau s'échappait de la ferme Roumenguère près de Revet (Haute-Garonne) et se précipitait sur le métayer Cruzel qu'il abattait d'un coup de corne. Le malheureux expirait peu après. Son beau-père qui lui portait secours, fut atteint lui aussi d'un coup de corne qui lui a fait une blessure assez grave. Il en fut de même des témoins de la scène, Latgé père et fils, qui furent bousculés mais sans recevoir de blessures graves. La fureur de la brute augmentait à mesure qu'elle s'acharnait sur ses victimes. On put enfin la maîtriser à l'aide des métayers d'alentour et l'attacher solidement.

La victime est âgée de 44 ans et laisse sept enfants. Le beau-père est gravement atteint.

Condamnations à mort

La cour d'assises d'Oran vient de condamner à la peine de mort Kadour-Ren-Mahomed, du douar Myremia, près Mascara, reconnu coupable d'avoir assassiné, pour le voler, un colon du centre d'Elin-Farès. M. Vital Bouet. Cette sentence porte à cinq le nombre des condamnations capitales prononcées par le jury oranais au cours de cette session.

On mande de Perpignan, 31 juillet :

« La cour d'assises des Pyrénées-Orientales a condamné à la peine de mort le nommé Antoine Guarrigue, poursuivi par contumace, pour assassinat de son beau-père et de sa femme à Bélesta. »

CHRONIQUE LOCALE

Instruction publique

Par arrêté, M. Maurellet, Inspecteur d'académie à Cahors, et M. l'abbé Guillaume de Roaldés, aumônier au Lycée Gambetta sont nommés officiers de l'Instruction publique.

Officiers d'Académie

Sont nommés officiers d'académie :

Mlle Bonnet Antoinette, directrice de l'école publique place Thiers à Cahors.

M. Balagayrie Jean-Joseph, directeur de l'école publique à Marcihac.

Mme Péré Camille, directrice de l'école primaire supérieure de Montcuq.

Nos félicitations.

Nos compatriotes

Nous apprenons avec plaisir que M. Cayla, substitut du procureur de la République aux Andelys, est nommé substitut à Tours.

Nous le félicitons de cet avancement.

Nécrologie

Nous apprenons la mort de notre compatriote, M. Edouard Reynes, capitaine au 1^{er} régiment de tirailleurs algériens, cavalier de la légion d'honneur, ancien élève du lycée Gambetta.

Il venait de prendre part aux combats récemment livrés aux environs d'Igli. Il succombe au moment où il allait prendre un repos glorieusement mérité.

Hier, est décédé à Cahors le dernier des cuirassiers de Reischoffen, M. François Bourrières, âgé de 52 ans.

Ses obsèques, ont eu lieu, ce matin, au milieu d'un grand concours d'amis.

FÊTE DE L'ASSOMPTION

15 AOUT 1900

A l'occasion de la Fête de l'Assomption,

les billets aller et retour à prix réduits, délivrés par les gares de la Compagnie d'Orléans aux conditions de son tarif spécial G. V. n° 2, pendant la période du samedi 11 août inclus au lundi 20 août inclus, seront valables, pour le retour, jusqu'aux derniers trains du mardi 21 août.

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni hier soir. A 8 heures, la séance est ouverte.

M. le Maire préside. Sont absents : MM. Delport, d'Armagnac, Cayla, Cloup.

M. Combarieu, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

M. le Maire donne lecture d'une lettre recommandée qu'il a reçue de M. Valette, au sujet de la rente de 1,000 francs léguée par son grand-oncle pour le couronnement de deux rosiers tous les ans, au 14 juillet. M. Valette demande le rachat de cette rente, au prix de 14,925 fr. 68. Le conseil municipal est d'avis de maintenir sa délibération antérieure, c'est-à-dire le prix de 20,000 francs.

Elie Miquel, soldat au 11^e de ligne, demande son congé comme soutien de famille. — Avis favorable.

M. le Préfet informe le Maire que le prix de la pension à l'asile de Leyme, de la veuve Destruel, sera supportée par le département et la ville dans les proportions prescrites par la loi.

Le sieur Donnadiou demande le remboursement du paiement qu'il a fait du prix de pension de sa fille au collège des jeunes filles, pour le mois de juillet, sa fille ayant quitté le collège pour cause de maladie, depuis le mois de juin. — Adopté.

L'église de Saint-Urcisse est autorisée à accepter le legs de 30 francs de rente fait par la fille Viguié Saint-Amand, pour messes, services religieux à dire dans cette église.

Le conseil décide de céder une bande de terrain située place des Consuls, le long des Remparts, pour remettre le matériel roulant du 131^e régiment territorial.

Le sieur Pons, pépiniériste, expose que le 9 avril son fils, élève de l'école de la rue du Lycée, s'est fracturé la jambe, pendant la récréation. Il demande à la ville de vouloir bien lui accorder un secours. — Renvoyé à la Commission des finances.

François Landes, employé à la Bibliothèque de la ville, demande que son traitement de 350 francs soit augmenté. — Renvoyé à la Commission des finances.

M. Sabatier, demande au conseil de vouloir bien lui permettre de prendre l'eau à la bouche d'eau du magasin des Tabacs. La dépense à faire s'éleverait à 350 francs.

Après discussion, le conseil décide de se réunir ce soir jeudi, pour prendre une décision.

M^{me} veuve Pasquier, demande pour son fils une Bourse à l'école de Cluny. Avis favorable.

M. Picot, demande l'établissement d'un bec de gaz au chemin de halage de Coty. Renvoyé à la commission des travaux publics.

Les gardes champêtres Périé, Delmas, prient le Conseil de vouloir bien leur renouveler et accorder un manteau à capuchon « car celui de Périé a déjà 15 ans de service », et « Delmas n'en a pas ». En outre, ils demandent un képi « celui qu'ils ont est déjà vieux, et Delmas, même, porte le képi de son prédécesseur, décédé. »

Accordé. La Commission des finances propose de répartir ainsi le legs de 5000 francs, fait par le sieur Miquel, de Bordeaux, aux pauvres de Cahors ; 4000 fr. au bureau de bienfaisance ; 1000 fr. à l'assistance publique, conformément à la loi relative à l'assistance publique.

Un groupe d'habitants de Cahors demandent à M. le maire de vouloir bien faire une démarche auprès du colonel du 7^e afin que la musique de ce régiment joue le jeudi sur la place d'Armes et non sur les allées Fénélon.

Rejeté. Les baux verbaux pour l'immeuble Cambornac, faits par les sieurs Buges et Marchand, avec la ville, sont approuvés.

M. Rous, au nom de la Commission des travaux publics, propose le rejet de la demande de crédit de 473 fr. relatif à l'établissement d'un jardin le long de la façade du Lycée Gambetta.

Conclusions adoptées. M. Rouffi, au nom de la même Commission, demande l'établissement d'une borne-fontaine au coin de la rue Galiot de Genouillac.

MM. Cagnac et Fournier s'opposent et demandent un complément d'enquête. Après une longue discussion les conclusions sont adoptées.

Le 11 juin dernier, M. l'Inspecteur d'académie demandait au conseil que des réparations soient faites à l'école de la rue du Lycée.

Ces réparations s'éleveraient à 12,000 fr. La commission propose d'accorder les réparations urgentes ; elles s'élèvent à la somme de 1,300 fr. 62 centimes.

M. Cagnac demande qu'on examine à nouveau la question de la fusion des écoles laïques, et qu'on rétablisse 2 écoles comme auparavant.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

M. Séguy, au nom de la commission des finances, présente le rapport suivant :

Bureau de bienfaisance : compte de gestion 1899 ; reliquat de 1899, 1.667,10 ; recettes 22.674,90 ; total : 24.342,08 ; dépenses : 18.043,73 ; excédent de recettes à reporter au budget de 1900 : 6.298,35 ; avis favorable.

Budget de l'orphelinat d'Arnis : excédent de recettes de 1898 29,36 ; recettes de 1899 : 2.916 ; dépenses 2,915 43, excédent de recettes 0,57, excédent total 29,93 ; avis favorable.

M. Mazières au nom de la même commission présente les rapports suivants : Hôpital-hospice ; compte de gestion de 1899 : recette 125.983,81 dépenses : 116.690,94 ; excédent de recettes 9.292,417 à ajouter à l'excédent de 1898, 30.873,79 total des recettes 40.166,66.

Budget supplémentaire de 1900 : recettes y compris l'excédent du précédent exercice, 281.314,16 dépenses 273.459,83 excédent de recettes 7.854,33 ; avis favorable.

Assistance médicale gratuite : compte de gestion de 1899 : recettes 530,46 dépenses 526,02 excédent 4,44.

Budget supplémentaire de 1900 recettes 1.304,45 dépenses 1.304,44. Avis favorable.

M. Parazines propose le vote de la somme de 400 fr. pour réparations au four banal de La Capelle. Adopté.

M. Combarieu présente les rapports suivants : Ville de Cahors : comptes administratifs de 1899 : recette, 465,166,13 ; dépenses : 391,141,06 excédent 84,025,24. Avis favorable.

Budget supplémentaire de 1900 : recettes 106.985,67 dépenses 102,310,56 excédent 4,675,11. Adopté.

M. Périé fait connaître que faute de ressources, la commission ne croit pas devoir engager la ville à des dépenses pour l'établissement d'un réseau téléphonique dans le Lot, dépenses qui s'élevaient à 53,020 fr. pour la ville.

Conclusions adoptées. M. Tassart au nom de la commission des finances propose l'allocation de 200 francs en faveur de la « Cigale Divonienne. »

Adopté. M. Tassart soumet au conseil le rapport suivant : collège des jeunes filles : Externat : recettes : 25,010,11 dépenses 24,923,31 excédent 86,80.

Internat recettes 25,481 ; dépenses 22,395,35 excédent : 3,026.

Budget pour 1901 : externat : recettes 29,627 dépenses 29,627 ; internat : recettes 24,345,50 dépenses 24,345,50. Avis favorable.

A propos de ce budget et sur le chapitre concernant le traitement de l'aumônier, M. Fournier proteste ; il trouve excessif que l'on donne une augmentation de 300 fr. ce qui porte à 600 fr. le traitement de l'aumônier. De vifs incidents se produisent à ce sujet entre M. le maire et M. Fournier ; à la discussion prennent part plusieurs conseillers.

Les conclusions de M. Tassart sont adoptées par 10 voix contre 6.

M. Brunies demande qu'aucune dépense ne soit faite pour l'ornement de la chapelle du collège sans que le conseil ne l'ait approuvée. M. Fournier, au nom de la Commission des finances, propose de rétablir le crédit de 80 fr. pour prix d'habillement en faveur de chaque agent de police.

Et la séance publique est levée à 10 heures 1/2. Le conseil se réunit en séance privée.

Le Conseil municipal se réunira ce soir jeudi, à 8 h. 1/2, à l'effet de prendre une décision au sujet de la demande formulée par les dames Sabattier, relative à la question de l'eau.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 2 Août 1900

Mariages

Albouys Henin, sergent fourrier au 7^e de ligne, et Delmas Marguerite-Berthe, sans profession.

Décès

Lamy Jean, sans profession, 75 ans, rue du Lycée, 38.

Bourrières François, limonadier, 52 ans, rue Saint-Géry, 1.

Boisset Jean, soldat au 7^e de ligne, 22 ans, célibataire, à l'hospice.

Arrondissement de Cahors

MONTCUQ. — Sur la liste des aspirantes admises à l'école d'institutrices de Rodez, nous relevons le nom de Mlle Marie Pucheu, élève à l'école primaire supérieure de filles de Montcuq.

Elle y figure avec le numéro 1. Nos bien sincères félicitations.

CATUS. — *Comice agricole.* — Suivant approbation de M. le Préfet :

Un grand concours de propriétés de vignes greffées, de truffières, d'étables et de fosses à fumier est ouvert par le comice agricole du canton de Catus.

Animaux : béliet, brebis, agneaux, truies et verrats. — Ce concours aura lieu à Catus, dans l'enceinte habituelle, place de l'Eglise, le 22 octobre.

Les inscriptions seront faites par M. Soulié, jusqu'au 20 octobre.

Une subvention de 200 francs a été accordée par M. le ministre de l'Agriculture, au nom du gouvernement de la République.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Succès musicaux. — Nos deux sociétés musicales, l'harmonie Les Artisans réunis et l'orphéon l'Union fraternelle, venant de prendre part au concours-festival de Saint Céré qui a eu lieu dimanche, sont rentrées lundi chargés de lauriers. Elles ont obtenu chacune trois premiers prix : lecture à vue, exécution, honneur.

La municipalité et le conseil municipal s'étaient rendus à la gare pour recevoir et féliciter les vainqueurs de leur magnifique triomphe. De charmantes fillettes leur ont distribué bouquets et couronnes.

Le cortège s'est formé dans la cour de la gare et est descendu en ville au son d'un allegro militaire exécuté par l'harmonie avec un brio remarquable. Sur tout le parcours, musiciens et chanteurs ont été couverts de fleurs et de confettis par la foule en délire. Arrivés sur la place Carnot, décorée et pavisée pour la circonstance, la musique a exécuté l'hymne national et l'orphéon un des meilleurs morceaux de son répertoire. Le public a chaleureusement applaudi. Le cortège s'est alors disloqué et chacun de ces vaillants exécutants s'est empressé d'aller goûter un peu de repos bien mérité.

Nous devons, en terminant, féliciter les chefs et sous-chefs des deux sociétés qui se sont surpassés pour arriver à ce magnifique résultat.

Incendie. — Un incendie, dont on ignore les causes, a complètement détruit lundi soir deux gerbières : l'une de blé, l'autre d'avoine, appartenant à M. Delfau, métayer du domaine de la famille Fourgous, à Panafé, banlieue de Figeac. Les pertes s'élèvent à environ 1,200 fr.

LATRONQUIÈRE. — Suicide. — Avant-hier, dans la matinée, le nommé Vermande, âgé de 19 ans, de Gouttepeyrouse, commune de Latronquièrre, qui depuis quelques temps donnait des signes de dérangement cérébral, s'est suicidé en se tirant un coup de fusil sous le menton : la mort a été instantanée.

La gendarmerie s'est transportée sur les lieux pour procéder aux constatations.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Tribunal correctionnel. — Audience du 30 juillet. — Pierre Laverne, âgé de 39 ans, journalier à Saint-Sozy, a fait opposition à un jugement du tribunal correctionnel de Gourdon en date du 28 juin dernier, le condamnant à quatre mois de prison et aux dépens pour vol d'un portemonnaie contenant la somme de 32 fr. au préjudice du sieur Jean Gatignol, cultivateur à Dégagnac, chez lequel il était domestique.

Après avoir entendu le témoin Gatignol et la plaidoirie de M^e Fleuret, avocat, défenseur du prévenu, le tribunal a rendu son jugement aux termes duquel il a purement et simplement confirmé celui du 28 juin.

Laverne avait déjà subi huit condamnations antérieures à la prison, dont une à cinq ans, infligée par la cour d'assises du Lot, pour vol qualifié.

François-Félix Labadie, âgé de 35 ans, né à Cabaret (Cantal), sans domicile fixe, arrêté ces jours-ci par la gendarmerie de Payrac, a été condamné à six mois de prison pour vagabondage. Ce triste citoyen avait déjà subi vingt-cinq condamnations antérieures à la prison pour des délits analogues.

J. M... cultivateur à Vayrac, qui le jour des élections municipales a trahi le dévouement des votes en faisant du tapage est condamné à 16 fr. d'amende avec bénéfice de la loi de sursis.

SALVIAC. — Suicide ou accident. — Mardi 31 juillet, vers six heures du matin, M. Toures, adjoint à l'école normale de Salviac, occupé à pêcher la truite au martinet, apercevait au fond de l'eau le cadavre d'un homme.

Avec l'aide d'un meunier voisin, il le sortit de l'eau et le reconnut aussitôt : c'était le nommé Planche.

L'honorable docteur Daffas, arrivé sur les lieux, constata que la mort remontait au moins à samedi. L'absence de toutes traces de coups permet d'écarter toute idée de crime. On se trouverait donc en présence d'un suicide ou d'un accident.

Cet homme n'ayant pas de domicile fixe dans la commune, la gendarmerie a fait transporter son cadavre à l'hospice.

LACAVE—Incendie. — Un incendie a éclaté, lundi soir, au village de Lesbertou, près de Lacave. Sans les ouvriers qui travaillaient au château de Belcastel, le village tout entier serait devenu la proie des flammes. On croit que l'incendie a été occasionné par une lessiveuse, qui a communiqué le feu à des gerbes de blé.

Les ouvriers du château se sont particulièrement signalés, notamment le nommé Bousard.

Après de grands efforts, on a pu circonscire l'incendie. Néanmoins, les dégâts sont considérables.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché sont aujourd'hui bien plus favorables, bien que les affaires soient toujours fort calmes. Ces facilités avec lesquelles se sont effectuées les diverses opérations de liquidation n'ont pas été étrangères à l'amélioration de la cote.

Notre 3 0/0 clôture à 100,12, et le 3 1/2 0/0 à 101,70 ex-coupon.

La banque de France est à 39,55. Le Comptoir National d'Escompte se traite à 544, le Crédit Foncier à 650, le crédit Lyonnais s'est avancé à 1,041 et la Société Générale, à 608.

Nos chemins sont en hausse, le Lyon à 1,815 le Nord à 2,287 et l'Orléans à 1,701.

Le Suez a passé de 2,425 à 3,448. Les fonds étrangers sont fermes, mais les transactions sont très limitées. L'Extérieure clôture à 71,15, l'Italien à 91,85, le Portugais 22,60.

Le Turc s'inscrit à 22,95, et la banque Ottomane 231.

Les fonds Russes n'ont inscrit aucun cours à terme.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Le service d'Eté que la Compagnie d'Orléans a inauguré le 8 juin courant comporte les améliorations suivantes concernant notre légion :

Le train venant de Paris qui arrivait à Cahors à 9 h. 45 matin y arrive à 9 h. 32 et à Montauban à 11 h. 19 où il correspond avec un train se dirigeant sur Toulouse.

Un nouveau train rapide part de Toulouse à 1 h. soir et de Cahors à 2 h. 50 soir pour arriver à Paris à 11 h. 57 du soir.

Les voyageurs de 2^e et 3^e classes pour Cahors sont admis à Paris dans le train rapide partant de Paris pour Toulouse à 9 h. 5 soir et qui arrive à Cahors à 6 h. 55 du matin.

Le train qui a lieu les jours de foire à Montauban et qui part de cette gare, à 7 h. 32 soir pour arriver à Cahors à 9 h. 20 soir aura lieu tous les jours et sera prolongé entre Cahors et Brive. Départ de Cahors à 10 h. 38 soir, arrivée à Brive à 11 h. 48 soir pour correspondre avec un train se dirigeant sur Paris.

Le train omnibus qui partait de Périgueux à 5 h. 30 du matin en part à 5 h. et correspond à Libos avec le train arrivant à Cahors à 9 h. 25 matin.

Le train partant de Cahors à 6 h. 30 soir correspond à Libos avec un train venant d'Agen et se dirigeant sur Périgueux.

DÉPÊCHE

Tentative d'assassinat DU SHAH DE PERSE

Ce soir, à Paris, un individu s'est précipité sur le shah de Perse et a tenté de l'assassiner.

Il était porteur d'un revolver, d'un poignard à virole, d'une canne à épée. Il a été arrêté par le ministre de Perse et le général Parant.



CONSULTATION GRATUITE

Que ceux qui souffrent d'une maladie quelconque n'hésitent pas à demander une consultation gratuite au Directeur de la Médecine Nouvelle, l'établissement médical le plus considérable de France (17^e année). La Médecine Nouvelle supprime les drogues qui abîment l'estomac et par les traitements vitalistes externes, elle guérit radicalement la neurasthénie, la paralysie, le rhumatisme, la goutte, l'asthme, la bronchite chronique, le diabète, les maladies de l'estomac, du foie, des reins, de la peau, les tumeurs, les cancers, la surdité, etc. Le journal la Médecine Nouvelle Illustrée est envoyé gratuitement pendant deux mois. Adresser les demandes de journaux et de consultations à l'Hôtel de la Médecine Nouvelle, 19, rue de Lisbonne, Paris.

ANÉMIE EN 20 JOURS GUÉRISON RADICALE par l'ELIXIR de S. VINCENT & PAUL

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthraxose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les beuillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÈS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

DEUXIÈME PARTIE

X

LA PETITE REINE

Il voyait, il sentait, il entendait, il réfléchissait, sentiments et sensations étaient plus vifs chez lui qu'ils ne l'avaient jamais été ; cependant il ne ralentit pas son allure ; une ou deux fois, il s'arrêta pour reprendre haleine ; il courait avec autant de rapidité, autant d'ardeur que jamais cerf ou renard avaient couru devant lui ; revenant sur ses pas avec leur habileté, prenant le côté de l'ombre comme ils prenaient le couvert, choisissant avec leur coup d'œil rapide la meilleure piste à suivre, déconcertant par sa vitesse et son agilité la poursuite acharnée dont les cris arrivaient jusqu'à lui.

Les ruelles qu'il suivait étaient désertes et il se trouva bientôt presque en dehors de la ville : la campagne et la forêt s'étendaient devant lui.

Les gens qu'il rencontrait s'éloignaient sur son passage ; ils étaient heureusement peu nombreux, terrifiés et ils le prenaient pour un feu échappé à ses gardiens.

Il ne regardait pas derrière lui, mais il comprenait que la poursuite perdait de plus en plus de distance et que la vitesse avec laquelle il courait il dépassait de beaucoup celle de ses poursuivants.

De nouvelles masses s'étaient, il est vrai, jointes à ses premiers persécuteurs à mesure qu'ils s'avançaient sous cette nuit étoilée ; mais aucun d'eux ne possédait la science, l'habileté consommée, sans rivale, des courses à pied de l'Université.

Chaque seconde de cette course haletante les laissait de plus en plus loin derrière lui ; elle lui semblait sans fin et elle avait à peine duré trois minutes.

Si du moins la nuit eût été sombre.

Il voyait cette clarté impitoyable partout autour de lui, éclairer tout ce monde d'été, laisser à peine une ombre en travers de son chemin.

La splendeur argentée de cette radieuse lumière se répandait sur toute la terre ; une heure de nuit d'hiver, une heure de ces tempêtes d'automne noires comme de l'encre, et il aurait pu chercher un abri comme le cerf en cherche un dans les grands lacs d'Ecosse.

Devant lui s'étendait, en effet, les sombres masses de sapins, les pentes élevées et boisées des montagnes, l'immensité de la forêt Noire ; mais elles lui faisaient le même effet que le mirage pour un homme qui meurt dans le désert ; il savait qu'au pas dont il marchait il ne pouvait pas espérer vivre assez longtemps pour les atteindre.

Le sang battait dans son cerveau en remon-

tant de son cœur ; une pression semblable à d'un cercle de fer semblait lui entourer les reins ; ses lèvres commençaient à ne plus laisser passer sa respiration qu'avec de longs spasmes d'étouffements ; il savait que dans quelques minutes sa vitesse devrait se ralentir ; il le reconnaissait au bourdonnement semblable au mugissement des eaux qui se faisait entendre dans ses oreilles et à l'oppression pareille à l'étreinte d'une main pesante qui lui aurait serré le cœur.

Mais il irait jusqu'à la mort ; il irait jusqu'à ce qu'ils l'eussent tué ; il irait quoique le ciel semblât tourbillonner autour de lui comme une mer de feu et que la terre dure et brûlante qu'il foulait aux pieds ébranlât tout son corps chaque fois que ses pieds la frappaient en fuyant.

L'angle d'une vieille maison de bois au toit élevé et aux pignons pointus, vint enfin jeter son ombre épaisse sur son chemin ; ombre noire et profonde, rendue plus noire et plus profonde encore par les rayons blafards de la lune qui s'étendaient tout autour.

Bâtie plutôt à la manière suisse que dans le genre allemand, elle était entourée d'un massif balcon de bois, au-dessus et au-dessous duquel son ombre épaisse formait une impénétrable obscurité, tandis que les piliers de bois entourés de feuillage s'élevaient jusqu'à la galerie, semblable à une loggia.

D'un coup d'œil rapide et avec une véritable intuition, il devina plutôt qu'il ne vit ces choses ; il s'élança avec légèreté et sans bruit et il se laissa tomber tout de son long sur le

grossier plancher du balcon.

S'ils passaient sans le voir, il serait libre pendant quelque temps encore.

S'ils le trouvaient, — et ses dents en s'entrechoquant claquaient comme celles d'un dogue, — il lui restait encore assez de force pour vendre chèrement sa vie.

Les poursuivants approchaient de plus et clameurs qui lui arrivaient indistinctement et par fragments interrompus, il reconnut qu'ils étaient sur ses traces.

Il entendit le trépignement de leurs pieds lorsqu'ils arrivèrent sous la galerie, il entendit armer les pistolets...

Ils étaient enfin tout près de lui dans les ténèbres de la nuit.

XII

LE DERNIER SERVICE DU ROI

— Est-il là-haut ? — demanda une voix dans l'obscurité.

— Ce n'est pas probable. Un chat ne pourrait pas grimper le long de ces colonnes de bois — répondit une seconde voix.

— Faites feu pour voir — suggéra une troisième.

Bertie se tenait couché, immobile, sur le planché de la veranda.

Il entendait les cris de la populace amassée, qui trépanait, jurait, se disputait au-dessous de lui, dans l'obscurité, furieuse d'avoir perdu sa proie et avide de dédommagement.

(A suivre).

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XXIII

LES BONNES ŒUVRES DU DOCTEUR

Sa patience, sa douceur, sa modestie, lui avaient gagné tous les cœurs, et parfois le capitaine Danton se demandait si jamais il avait aimé son échevelée de Rose comme il aimait cette nouvelle fille.

Pour éviter les suppositions et les questions, il avait été convenu qu'Henry ne se montrerait pas aux domestiques de la maison, et que, dès son complet rétablissement il se rendrait à Québec avec sa femme pour y prendre le commandement d'un navire.

Son père avait écrit aux armateurs, de vieux amis à lui, et comme Henry était un marin habile, ils lui avaient confié un navire avec empressement.

Le navire devait mettre à la voile pour Plymouth au commencement de mars, et février était alors très avancé.

Naturellement, Agnès devait le suivre. Rien ne pouvait plus maintenant séparer les jeunes gens.

La veille du départ arriva, et cette dernière

soirée avait réuni au salon la famille, le docteur et l'abbé Francis.

C'était la première fois depuis son retour au château qu'Henry y entra; combien peu on pensait que ce serait la dernière!

On n'était pas très gai en écoutant la musique de Kate.

Assise au piano, elle chantait pour la première fois les anciennes romances que Reginald aimait tant.

Elle était surprise de voir combien peu elles lui coûtaient à chanter, combien peu l'émotionnaient les souvenirs qu'elles rappelaient.

Cet amour était-il mort, et que signifiait cette nouvelle joie de son cœur!

Elle osait à peine s'interroger.

Elle n'aurait pu répondre. Elle savait seulement qu'elle était heureuse et que le passé ne la faisait plus souffrir.

Il était tard lorsqu'on se sépara; on se dit au revoir, et la douce petite Agnès pleura en embrassant le docteur Frank.

Le prêtre et le médecin descendirent ensemble au village dans les froides ténèbres d'une nuit sans étoiles.

A la porte du presbytère, ils se séparèrent, le vicaire pour entrer, le docteur pour visiter un pauvre malade, demeurant dans une cabane isolée.

Cet homme se mourait; le jeune médecin resta à son chevet jusqu'à ce qu'il eût rendu le dernier soupir, et lorsqu'il sortit de la maison de deuil, le matin blanchissait l'Orient.

Mais quelle était cette autre lumière rouge? Une lueur sombre qui s'étendait rapidement

sur tout le ciel nuageux et qui éclairait jusqu'à la route du village de son reflet livide.

Le feu!

C'était dans la direction du château de Danton et elle devenait de plus en plus éclatante et rouge à chaque seconde.

D'autres l'avaient vue, les portes s'ouvraient, hommes et femmes se précipitaient hors de leur demeures.

— Au feu!... au feu!... cria une voix. Le château brûle!

Ce cri, répété de tous côtés, éveilla tous les habitants, et bientôt une foule nombreuse se précipita pêle-mêle du côté du château.

Frank arriva un des premiers.

Toute la façade de la maison n'était plus qu'un brasier dont les flammes rouges s'élevaient dans le ciel noir avec un crépitement sinistre.

La famille ne faisait que s'éveiller et se précipitait au dehors à moitié habillée.

Le regard du docteur les compta tous: le capitaine et Grâce; Henry et Agnès, et enfin la dernière, Kate.

Tous les domestiques étaient présents, mais il manquait quelqu'un.

En une seconde, le docteur fut auprès de Grâce.

— Où est Evelyne?

— Evelyne?... Est-ce qu'elle n'est pas ici? Non, Grand Dieu! Grâce! est-elle dans la maison!

Grâce regarda autour d'elle terrifiée!

— Oui?... oui!... elle y est... Frank!

Mais Frank n'était plus là; elle parlait en-

core qu'il était dans la maison en feu.

Il y avait encore le temps; le vestibule d'entrée et l'escalier ne brûlaient pas encore, la fumée seule les emplissait.

Il se précipita à travers tout; dans le vestibule du premier la fumée était asphyxiante et les tisons embrasés tombaient du toit carbonisé.

Il s'élança dans l'escalier du second étage, aveuglé, asphyxié, brûlé.

Il savait où était Evelyne, la porte de sa chambre n'était pas fermée à clef. Il l'ouvrit violemment.

La fumée n'avait pas encore pénétré et la jeune fille dormait dans son lit, inconsciente du bruit qui se faisait autour d'elle.

En quelques secondes, il l'eût enroulée dans la couverture, saisie dans ses bras, et il se trouvait de nouveau dans l'escalier.

La fumée qui envahissait tout l'aveuglait et le suffoquait, mais il courait avec son fardeau comme si ses pieds eussent eu des ailes.

Des cendres brûlantes et des charbons incandescents tombaient tout autour de lui, mais il courait toujours.

Il avait atteint le vestibule d'entrée, un souffle d'air frais du dehors le frappait au visage.

On les voyait, ils étaient sauvés, et un cri de joie s'échappa de toutes les poitrines.

A ce moment, le pied sur le seuil, une avalanche de feu tomba du toit sur lui.

Un second cri, cette fois un cri d'horreur, s'éleva de la foule.

Il chancela, tourna sur lui-même comme un homme ivre. Quelqu'un saisit Evelyne au moment où il s'affaissait sur le sol.

(A suivre.)

Tribunal de Commerce de Cahors

Faillite DELTHEIL, entrepreneur à Cahors. Assemblée des créanciers le 10 août prochain à 3 heures 1/2 du soir.

Objet: Reddition des comptes du syndic.

Le Greffier,

A. POULVEREL.

Tribunal de Commerce de Cahors

Liquidation judiciaire FILHOL, bourellier à Puy-l'Evêque. Assemblée des créanciers le 14 août 1900, à 3 heures du soir.

Objet: Deuxième réunion concordataire.

Le Greffier,

A. POULVREL.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 2 août 1900.

V^{me} Nacla: Chronique. — Auguste Faure: Roses de Villecresnes. — P. Vigné d'Octon: Le Pont d'Amour (suite). — Pierre Sales: Fille de Prince (suite). — Capitaine Danrit: L'invasion noire (suite). — Comte Léon Tolstoï: Résurrection (suite). — Pierre Maël: Reine-Marguerite (suite.) V^{me} Nacla: Dictionnaire des 36,000 recettes (suite).

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE Rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND 16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a

été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix: 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements: 1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delatré éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire: valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, piano et violon, piano et violoncelle.

Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Transport des Instruments agricoles

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans vient de soumettre à l'homologation ministérielle la proposition d'inscrire dans ses tarifs les dispositions ci-après, relatives aux prix de transport des instruments agricoles.

D'une gare quelconque à une gare quelconque du réseau.

TAXES PAR TONNES DES BARÈMES CI-APRÈS

1^o Par expédition de 500 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids:

Jusqu'à 100 kilom., par kilom.....	0 ^f 14
De 101 à 200 — — — — — en sus	0 13
De 201 à 300 — — — — — — — — —	0 11
De 301 à 600 — — — — — — — — —	0 08
De 601 à 700 — — — — — — — — —	0 07
De 701 à 800 — — — — — — — — —	0 05
De 801 à 1000 — — — — — — — — —	0 04
Au delà de 1000 — — — — — — — — —	0 03

2^o Par wagon d'au moins 4,000 kilogrammes ou payant pour ce poids:

Jusqu'à 100 kilom., par kilom.....	0 ^f 11
De 101 à 200 — — — — — en sus	0 09
De 201 à 500 — — — — — — — — —	0 08
De 501 à 600 — — — — — — — — —	0 06
De 601 à 700 — — — — — — — — —	0 05
De 701 à 900 — — — — — — — — —	0 03
Au delà de 900 — — — — — — — — —	0 02

Les Batteuses, Faucheuses. Locomobiles,

Machines à battre, Moissonneuses, Presses à fourrages, Pressoirs et Semoirs, non emballés, envoyés en location ou en réparation bénéficieront, au retour, d'une réduction de 50 0/0 sur les prix des barèmes ci-dessus, lorsque le retour aura lieu dans les six mois qui suivront la date de l'expédition.

D'une gare quelconque du réseau à Bordeaux-Bastide ou St-Jean, Nantes et Saint-Nazaire.

TAXES PAR TONNE DES BARÈMES CI-APRÈS

1^o Par expédition de 500 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids:

Jusqu'à 150 kilom., par kilom.....	0 ^f 08
De 151 à 200 — — — — — en sus	0 07
De 201 à 500 — — — — — — — — —	0 04
De 501 à 800 — — — — — — — — —	0 025
Au delà de 800 — — — — — — — — —	0 01

2^o Par wagon chargé d'au moins 4,000 kilogrammes ou payant pour ce poids:

Jusqu'à 50 kilom., par kilom.....	0 ^f 085
De 51 à 200 — — — — — en sus	0 06
De 201 à 300 — — — — — — — — —	0 03
De 301 à 400 — — — — — — — — —	0 04
De 401 à 500 — — — — — — — — —	0 03
De 501 à 700 — — — — — — — — —	0 05
Au delà de 700 — — — — — — — — —	0 011

Ces barèmes ne comprennent pas les frais accessoires de manutention.

Les prix des barèmes sont majorables pour les colis pesant isolément plus de 10,000 kilogrammes.

BAINS DE MER DE L'OCEAN

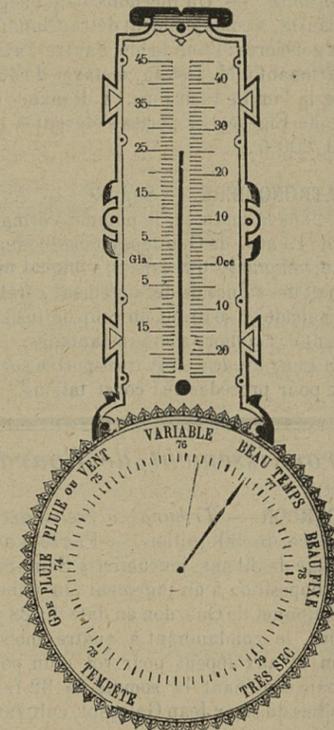
BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

VALIDES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après:

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-

Belle-Isle en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Bég-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Cha teaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 14.5
Id. maxima de la veille: 32.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

Le propriétaire-gérant: A. COUSSLANT.

EAUX MINÉRALES DE CRANSAC (AVEYRON)

Établissement de Bains, Bains russes, Douches et Hydrothérapie de 1^{er} Ordre

Sources ROQUES, seules approuvées par l'Académie de Médecine (Décret Ministériel, 29 juin 1893)

(Eaux calcaire-sulfatées-magnésiennes, chlorurées) purgatives, diurétiques, dépuratives. Souveraines dans les affections du foie, des reins et du tube digestif. Efficaces dans les cas de fièvres rebelles, paludéennes, intermittentes contractées aux colonies.

ÉTUVES NATURELLES, seules en Europe, alimentées par les émanations caloriques et sulfureuses de la montagne embrasée.

Incomparables, combinées avec les eaux en boisson, dans le traitement du rhumatisme de toute sorte, névralgies, goutte, etc.

Hôtel thermal (HOTEL ROQUES), dans le parc des sources, table d'hôte depuis 4 francs par jour chambre comprise, casino-théâtre, promenades, excursions.

Expéditions toute l'année par caisse, 60 centimes le litre, en bonbonne, 40 centimes. — L. ROQUES, Directeur.

SAISON 1^{er} JUILLET 30 SEPTEMBRE